

# LIVRET

## EHPAD Saint François de Sales

# VOTRE



# D'ACCUEIL

## Sommaire

**P 4** • Quelques mots d'accueil

**P 5 et 6** • L'établissement

**P 7** • L'admission

**P 8** • Les tarifs

**P 9 et 10** • Le logement, espace de liberté,  
Les lieux de vie, espaces communs

**P 11 et 12** • Les repas

**P 13** • L'animation

**P 14** • Les soins médicaux et para médicaux

**p 15 et 16** • Le respect de la personne

### Annexes :

- La charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance
- La liste des personnes qualifiées
- Les tarifs
- L'organigramme de l'établissement
- Le Pasa





## QUELQUES MOTS D'ACCUEIL

Bienvenue à vous,

Vous avez décidé de prendre contact avec notre établissement et nous vous en remercions. Ce document vous présente succinctement la vie de l'établissement et les services proposés. Si vous choisissez de passer une étape de votre vie parmi nous, vous serez accueilli par des professionnels aptes à vous accompagner. L'objectif principal de l'ensemble du personnel est de vous rendre ce séjour le plus agréable possible. La reconnaissance de vos droits et libertés, mais aussi l'acceptation de vos devoirs qu'implique la vie en collectivité, amèneront chacun à « Vivre Ensemble » dans un établissement conçu en fonction de vos besoins. Pour plus de partage et de transparence, nous vous solliciterons en tant que résident, famille, aidant, afin de contribuer à la démarche d'amélioration continue de la qualité au sein de l'**EHPAD Saint Francois de Sales** (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

7 janvier 2013 : date d'ouverture de l'établissement. (Convention tripartite 2013-2018)





Il a une capacité totale de  
**82 logements d'hébergement permanent dont 8 logements temporaires**



## L'ÉTABLISSEMENT

**C'est un établissement privé à but non lucratif.**

L'EHPAD fait partie du Groupement des Hôpitaux de l'Institut Catholique de Lille, composé d'un ensemble de structures sanitaires (l'hôpital Saint Philibert à Lomme, l'hôpital Saint Vincent de Paul à Lille et la Clinique Sainte Marie à Cambrai). Auquel sont rattachés des services médico-sociaux, orientés pour la plupart, vers la prise en charge et l'accompagnement des personnes âgées et des

personnes handicapées.

**L'EHPAD Saint François de Sales** se situe sur le site HUMANICITE à CAPINGHEM.

En toute proximité de l'hôpital Saint Philibert, il est desservi par un réseau de bus inter urbain et la station de métro ligne 2 (terminus hôpital Saint Philibert).

**Il a une capacité totale de 74 logements d'hébergement permanent, et 8 logements temporaires :**

**42 places dédiées à des personnes âgées, dépendantes, sourdes de naissance, communiquant en langue des signes;**  
**26 places pour des personnes âgées**



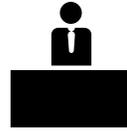
**dépendantes**, poly pathologiques, pouvant ou non être atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ;  
**14 places pour des personnes handicapées vieillissantes** dont 2 places d'hébergement temporaire.

A ces différentes unités, s'ajoute un **PASA** (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) de 14 places pour un accueil à la journée des résidents de l'**EHPAD**. Les résidents ayant des troubles du comportement modérés seront accompagnés pour la journée ou la demi journée par du

personnel qualifié, formé à la prise en charge de la maladie d'Alzheimer.  
**L'EHPAD Saint François de Sales** est une nouvelle construction tenant compte des accessibilités réglementaires actuelles. Une attention particulière a été portée aux besoins des personnes âgées sourdes de naissance et des personnes handicapées vieillissantes, notamment en ce qui concerne la signalétique, les codes couleur, la visiocommunication, les espaces vitrés et lumineux, les alarmes sonores et visuelles...



# 3



## L'ADMISSION

Suite à la procédure de pré admission (dossier national de pré admission de l'ARS, visite de l'**EHPAD** et entretien avec le médecin coordonnateur et le directeur de l'**EHPAD**) l'admission est prononcée par le directeur sur avis du médecin coordonnateur. En fonction de vos besoins et possibilités, vous pouvez bénéficier d'un hébergement permanent ou d'un hébergement temporaire. L'hébergement temporaire est à la charge du résident avec le maintien de l'APA ; cet hébergement a une durée limitée et ne peut dépasser les 3 mois dans la structure. L'hébergement temporaire peut cependant être transformé en hébergement permanent à terme ou pendant la période des 3 mois.

**Avant votre entrée ou lors de votre arrivée, il vous sera remis le règlement de fonctionnement et un contrat de séjour.**

**Dés votre arrivée, la carte vitale et la carte de mutuelle ainsi que la carte d'identité nationale vous seront demandées.**

# 4



## LES TARIFS

**Les tarifs journaliers sont fixés annuellement par les autorités de tarification**

*(cf. document en annexe = prix de journée).*

**Ils comprennent :**

- un tarif hébergement à la charge du résident,
- un tarif dépendance pris en charge, en partie, par l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) du Conseil Général,
- un tarif soins pris en charge par l'Assurance Maladie.

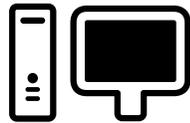
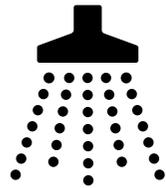
Vous pouvez bénéficier de l'Aide Sociale du Conseil Général si vos ressources sont insuffisantes. Elle est calculée après déduction de la participation des obligés alimentaires.



Toutes les places d'hébergement permanent de l'**EHPAD Saint François de Sales** sont habilitées à l'Aide Sociale.

Vous pouvez bénéficier de l'Allocation Logement attribuée en fonction de vos ressources. Elle est versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

# 5



## LE LOGEMENT, ESPACE DE LIBERTÉ

Toutes les chambres sont individuelles et comprennent une salle de bain équipée avec douche, lavabo, armoire de toilette et WC.

L'entretien est assuré par le personnel de l'EHPAD selon un protocole de bio nettoyage.

Le logement du résident est un lieu privé avec une chambre d'une superficie entre **22 et 24 m<sup>2</sup>**.

La clé de votre logement vous sera remise dès votre arrivée.

Il est équipé d'une sonnette associée à une alarme lumineuse pour les personnes sourdes. Une boîte aux lettres est installée près de la porte d'entrée de votre logement.

Une **télévision** murale est installée dans votre

chambre, vous pouvez accéder aux différentes chaînes publiques mais aussi à une diffusion interne relative aux animations, menus, événements... La télévision vous permet d'accéder à la **visiocommunication (SKYPE)**, notamment pour la communication des personnes sourdes de naissance utilisant la langue des signes.

Le **téléphone** est utilisable dans chaque chambre, il vous faudra cotiser au système **E-LIO via l'opérateur téléphonique Orange** ; l'ensemble des informations est disponible à l'accueil de l'EHPAD.

Le mobilier fourni par l'établissement est restreint, de façon à permettre à chacun de venir avec quelques meubles personnels. Vous trouverez dans votre chambre : un lit médicalisé, un fauteuil



# 6

## LES LIEUX DE VIE, ESPACES COMMUNS.

ergonomique, un placard, une penderie et un petit réfrigérateur.

Le logement peut être décoré avec des effets personnels, des cadres de famille...

Le linge marqué à votre nom est entretenu par la lingère de l'**EHPAD**. Cette prestation est comprise dans le prix de journée. Si vous le souhaitez, vos proches peuvent également s'occuper de l'entretien de votre linge.

**Le résident peut accueillir un membre de sa famille ou ami pour le déjeuner et peut s'absenter à sa convenance pour un ou plusieurs jours.** Ces informations sont à donner au personnel 48h avant l'évènement.

Chaque unité comporte deux chambres communicantes. Cette fonctionnalité est réservée aux couples de résidents dépendants.

*L'EHPAD Saint François de Sales* possède **un patio intérieur** arboré où chacun peut se promener ainsi qu'un jardin thérapeutique clos accessible pour les résidents du PASA au rez-de-chaussée.

**Une salle polyvalente au rez-de-chaussée** permet le rassemblement de nombreuses personnes lors d'évènements particuliers. **Une chapelle** est accessible à toute heure pour un moment de recueillement ou de prière. **Des salons et salles à manger** sont installés à chaque étage favorisant les échanges et les rencontres. **Un salon de coiffure** existe au rez-de-chaussée de l'établissement. Comme à domicile, le résident ou sa famille prévoit son rendez vous avec l'hôtesse d'accueil. **Un salon des associations et un salon des familles favorisent les rencontres en petit comité et une intimité certaine.**



# 7



## LES REPAS

Le maintien de l'autonomie pour la prise de repas, est analysé pour chacun et un accompagnement dans le respect de la personne est formalisé avec une évaluation régulière. Cela est facilité par une généralisation des repas thérapeutiques ; en effet, les salariés en poste prennent leur repas en même temps que les résidents.

La restauration est celle de l'hôpital Saint Philibert.

De ce fait, l'établissement bénéficie de la méthode **H.A.C.C.P.\*** dont le but est de prévenir

les risques sanitaires liés à la restauration collective. Les repas amenés en liaison froide sont réchauffés et adaptés aux résidents de l'**EHPAD** par le personnel. Ces derniers, proches des résidents sont à même de respecter ainsi le régime, les goûts et besoins de chacun.

**Une salle à manger à chaque étage accueillera les résidents pour des repas collectifs :** le petit déjeuner est à horaires libres, le déjeuner est à 12h15, le dîner est à 18h45 ; un goûter est proposé vers 16h et une collation est possible vers 22h. Les résidents donnent leur avis quant aux menus grâce à la Commission des menus organisée régulièrement.

**\* Analyse des dangers - postcritiques pour leur maîtrise : c'est un système qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments.**



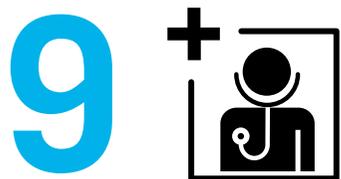
# 8



## L'ANIMATION

**Les animations quotidiennes et hebdomadaires** (sorties, lotos, ateliers, anniversaires, gymnastique...) **sont gratuites.**

Votre accord est demandé pour la participation aux activités proposées par l'équipe d'animation mais également, celui de la famille pour les sorties extérieures. Un agenda reprenant les activités est programmé chaque semaine. Il est diffusé sur la chaîne interne de télévision et affiché à chaque étage ; vous pouvez ainsi organiser votre semaine et vous préparer à une activité désirée.



## LES SOINS MÉDICAUX ET PARA MÉDICAUX

**L'EHPAD Saint François de Sales** est doté d'un personnel soignant qui permet de maintenir l'autonomie des résidents.

**L'équipe soignante est composée :**

- d'un médecin coordonnateur,
- d'une infirmière coordinatrice,
- d'infirmières diplômées d'Etat,
- d'aides soignantes dont 2 assistants de soins gériatriques pour le PASA,
- d'aides médico-psychologiques,
- d'auxiliaires de vie,
- d'une psychomotricienne,
- d'un psychologue.



**Si besoin, nous pouvons faire appel à un ergothérapeute du Groupement des Hôpitaux de l'Institut Catholique de Lille.**

Les résidents ont le libre choix de leur médecin traitant ou du kinésithérapeute qui signe une convention avec l'établissement, le faisant adhérer au projet de soins de la structure.

Toutes les dispositions sont prises pour que soient respectées les prescriptions médicales relatives aux régimes alimentaires.

L'établissement est doté d'un système d'appel malade et tout résident peut, de jour comme de nuit, avoir recours à l'intervention d'un soignant.

Tout renseignement complémentaire peut vous être donné sur simple demande en téléphonant à l'hôtesse d'accueil, au **médecin coordonnateur ou à la directrice** de l'établissement au **03 20 22 57 80**.



# 10

## LE RESPECT DE LA PERSONNE

Une commission BIENTRAITANCE existe au sein du **Groupement des Hôpitaux de l'Institut Catholique de Lille** et des salariés de **l'EHPAD Saint François de Sales** en font partie.

**3977 : numéro national ALMA France**

(ALlo MALtraiteance) contre la maltraitance des personnes âgées ou handicapées

## VOUS POUVEZ SOLLICITER UNE PERSONNE QUALIFIÉE

La personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel, **en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée.**

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L311-5, R311-11 et R311-2,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés conjoints du 25 juin 2008 et du 25 février 2009

relatifs à la nomination des personnes qualifiées pouvant intervenir en établissement et service social ou médico-social,

Considérant que la liste des personnes qualifiées est établie conjointement par le représentant de l'Etat dans le Département et le Président du Conseil Général,  
sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales et de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,  
l'arrêté conjoint du préfet de la région Nord/Pas de Calais, Préfet du Nord, du Président du Conseil Général du Nord en date du 18/08/2009 nomme les personnes qualifiées, au sens de l'article L311-5 du code de l'action sociale et des familles.

***La liste des personnes qualifiées dans le Nord est disponible en pièce jointe.***







Adresse :

**EHPAD**

**SAINT FRANCOIS DE SALES**

2, place Gandhi  
59160 CAPINGHEM

N° SIRET :  
753 108 950 000 68

Contact :

Marie-Liesse DEROULERS,  
directrice

EHPAD

Saint François de Sales  
deroulers.marie@ghicl.net

Tél. : 03 20 22 57 80



*L'EHPAD Saint François de Sales*

est situé sur le site



Le livret d'accueil bénéficie d'un financement de l'Union Européenne



# EHPAD Saint François de Sales

EHPAD Saint François de Sales  
2, place Gandhi – 59160 Capinghem  
Métro Ligne 2 – Saint Philibert  
Tél : 03.20.22.57.80 - [www.ghicl.fr](http://www.ghicl.fr)

